

## Rapport N° 111

### Complexe scolaire, culturel et sportif de Nyon-Marens

#### **Demande d'un crédit d'étude de CHF 1'690'000.- TTC pour la construction d'une extension de 24 salles de classe supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal et la mise à niveau d'une salle de gymnastique et du théâtre**

---

Nyon, le 13 juin 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°111, composée de Mesdames Valérie ANNEN et Jessica JACCOUD (en remplacement de Claude FARINE) ainsi que Messieurs Fabrice BODMER (Président et rapporteur), Alex BRAUNWALDER (en remplacement de Patrick BUCHS), Régis JOLY (excusé), Manuel MARQUES (excusé), Hans NILSSON et Knut RUPPRECHT, s'est réunie le 6 juin 2013.

Les membres de la commission remercient Monsieur Claude ULDRY, Municipal et Monsieur Patrick TROESCH, chef du service architecture et bâtiments pour leurs explications ainsi que pour leurs réponses aux questions soulevées.

Il s'agit du troisième préavis déposé dans le cadre de la planification scolaire et parascolaire. Il fait suite au préavis n°95 concernant le complexe scolaire du Couchant et au préavis n°89 concernant le complexe scolaire et sportif du Reposoir (acceptés par le Conseil communal respectivement en février et mars 2013).

L'objet du préavis étudié par notre commission est un élément clé de la réorganisation scolaire de notre ville car il prévoit l'accueil de tous les élèves du secondaire I de Nyon et de Prangins sur le site de Nyon-Marens ce qui permettra d'y organiser les infrastructures pour un ensemble d'élèves du même âge (de la 9ème à la 11ème année scolaire selon HarmoS<sup>1</sup>). L'objectif est que les élèves du secondaire se déplacent et que les élèves du primaire se rendent dans des écoles de quartier au plus proche de leur domicile.

En tenant compte des effets liés à cette réorganisation (réduction du nombre d'années en secondaire I et regroupement sur un seul site) et de l'évolution démographique<sup>2</sup>, il a été estimé un besoin de 24 salles de classe supplémentaires. La Municipalité a confirmé en commission que le résultat des négociations actuellement en cours entre associations de communes et Canton

---

<sup>1</sup> Avec l'introduction de HarmoS, le degré primaire (école enfantine incluse) devra durer huit ans et le degré secondaire I, trois ans.

<sup>2</sup> Selon étude réalisée pour la Municipalité et déposée en juin 2012 : *Etude en vue d'un schéma directeur de l'enfance*, G. Chaves.

concernant le dimensionnement des locaux sera impérativement pris en compte dans le projet architectural.

En plus de l'agrandissement par la construction d'un nouveau bâtiment, le préavis prévoit la mise à niveau du complexe dans sa globalité :

- poursuite de la rénovation intérieure du bâtiment principal (salles de classe des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étages ainsi que l'ensemble des installations sanitaires),
- remise en état de l'enveloppe thermique et des installations sanitaires de la salle de gymnastique la plus ancienne,
- renforcement de l'enveloppe thermique et remise en état des installations techniques et scéniques de l'aula.

Grâce à la planification globale des besoins scolaires au niveau de la ville, il apparaît que la construction d'une salle de sport supplémentaire n'est pas requise sur ce site. Il en va de même concernant l'enseignement de la musique pour lequel des locaux sont prévus notamment sur le site de Marens-Couchant.

Concernant le théâtre, il s'agit d'une remise en état des installations techniques et scéniques. Son équipement restera celui d'une aula de collège, conformément à l'utilisation qui en est faite aujourd'hui. Il y a volonté de la Municipalité de régler le problème de l'accès pour les personnes à mobilité réduite. En outre, la planification du chantier sera faite de manière à ne pas préteriter les manifestations culturelles qui s'y déroulent.

Les exigences en matière de mobilité qu'impose le développement de ce site ont été prises en compte par la Municipalité au niveau global et feront partie de l'étude. Le nombre de places de parking du site ne devrait pas changer (avec adaptation au nombre de classes supplémentaires) et le dépose-minute sur la bande le long de la route de Divonne devrait subsister. De même, il est prévu que l'accès des voitures à la cour du préau lors de certaines manifestations devrait continuer à être possible.

L'estimation des coûts de rénovation et de construction a été faite sur la base des normes SIA au moyen des outils habituels utilisés par la Commune. La Commission a pu constater qu'en comparaison cantonale, les coûts estimés du projet sont dans la moyenne<sup>3</sup>. Le montant demandé par le préavis comprend les coûts de l'étude ainsi que les frais liés à la sélection du mandataire (architecte) par une procédure sélective à deux tours telle que la permet la loi sur les marchés publics. Ce choix porté par la Commune et qui se justifie par la nature du projet (rénovation et nouvelle construction sur un site existant) permettra de gagner un peu de temps et des moyens financiers en comparaison avec un concours d'architecture.

## **Conclusion**

La Commission constate que la réorganisation scolaire menée par la Municipalité pour répondre notamment aux exigences fixées par HarmoS paraît justifiée et pertinente. Ce préavis en est un maillon essentiel et s'insère parfaitement dans le concept global et semble en accord avec les besoins actuels et futurs de notre ville.

La construction d'un nouveau bâtiment pour 24 classes supplémentaires ainsi que les réaménagements et rénovations prévus par le préavis sur les bâtiments existants paraissent adéquats aux commissaires. Concernant la mobilité, la Commission prend note du fait que le nombre de places de parking sera adapté au nombre de classes, que la possibilité de déposer des élèves côté route de Divonne devrait perdurer et que la cour du préau devrait rester accessible aux véhicules lors de manifestations.

C'est donc une Commission unanime qui vous recommande d'accepter le préavis municipal n°111.

---

<sup>3</sup> Un tableau comparatif actualisé et corrigé remplaçant l'annexe n°4 du préavis municipal a été fourni par la Municipalité à notre Commission.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 111 concernant la demande d'un crédit d'étude de CHF 1'690'000.- TTC pour la construction d'une extension de 24 salles de classe supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal, et la mise à niveau d'une salle de gymnastique et du théâtre,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 1'690'000.- TTC à la Municipalité pour la construction d'une extension de 24 salles de classe supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal, et la mise à niveau d'une salle de gymnastique et du théâtre ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143-20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 5 ans.

La Commission :

- Valérie ANNEN
- Fabrice BODMER (Président et rapporteur)
- Alex BRAUNWALDER
- Jessica JACCOUD
- Régis JOLY
- Manuel MARQUES
- Hans NILSSON
- Knut RUPPRECHT